

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-544 DU 15 DECEMBRE 2003

Chargeant Monsieur Lazare SEHOUETO ,  
Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la  
pêche de l'intérim de Monsieur Luc-Marie  
Constant GNACADJA, Ministre de  
l'Environnement, de l'Habitat et de  
l'Urbanisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs  
de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;  
VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

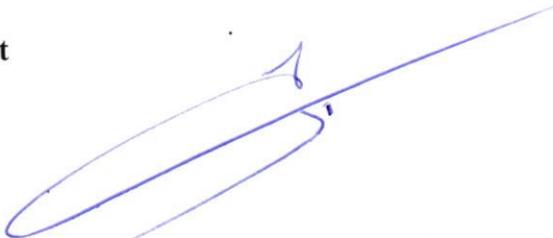
DECRETE

Article 1<sup>er</sup> : Pour compter du Lundi 15 au mercredi 17 décembre 2003, Monsieur Lazare SEHOUETO, Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche sera chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 décembre 2003

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

  
Mathieu KEREKOU.-

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEIA 4 –  
SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.